

OBJET

AMENAGEMENT DE  
L'ESPACE  
COMMUNAUTAIRE - Parc  
des Autoroutes -  
Régularisation Foncière.

==

Rapporteur :  
Mme la Présidente

Date de convocation :  
15/06/22

Date d'affichage :  
28/06/22

Nombre de Conseillers  
en exercice : 74

Quorum : 25

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers  
votants : 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS

Séance du 22 juin 2022 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Jean-Marc WEBER, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Fabien BLONDEL, M. Christophe FRANCOIS, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRIY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Patrick JULIEN, M. Louis SAPHORES, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASDON, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, Mme Jocelyne DOGNA, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Aïssata SOW, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Aïcha DRAOU, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Hugues DEMAREST représenté(e) par M. Patrick JULIEN, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par M. Louis SAPHORES, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par Mme Aïssata SOW, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Damien NICOLAS représenté(e) par M. Sylvain VAN HEESWYCK, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Agnès MAUGER représenté(e) par M. Stéphane LINIER.

Absent(e)(s) :

Mme Sylvette LEICHNAM, M. Sébastien ANETTE.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

Par délibération en date du 16 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin a acté la reprise à la SEDA, aménageur du Parc des Autoroutes, de biens en retour, ainsi que la désaffectation et la vente d'une partie de la RD 68 (emprise de la ZR 141).

L'emprise de la RD 68 étant située dans le domaine public

communautaire, son déclassement a fait l'objet d'une enquête publique prescrite suivant un arrêté communautaire en date du 30 janvier 2012.

L'enquête publique s'est déroulée sur une période de 15 jours, du 5 mars 2012 au 19 mars 2012 inclus, n'a pas fait l'objet d'observation défavorable à cette opération, et le commissaire-enquêteur a ainsi rendu un avis favorable sans réserve au déclassement du domaine public communautaire de cette emprise foncière.

Or, il apparaît dans la délibération susvisée que la collectivité a parfaitement respecté la procédure de désaffectation et de déclassement, mais a omis d'en faire mention.

Vu l'arrêté du Préfet de l'Aisne en date du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin et de la Communauté de communes du Canton de Saint-Simon.

Vu la délibération en date du 16 janvier 2017 portant installation du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Saint-Quentinois.

Vu l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 et notamment son article 12, il convient d'acter rétroactivement le déclassement de ladite voie, étant entendu que l'ensemble des autres dispositions de la délibération demeure inchangé.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de constater expressément le déclassement du domaine public communautaire de l'ancienne emprise de la RD 68 devenue lors de la vente à la SEDA la ZR 141, rétroactivement à la date de la désaffectation, soit le 16 décembre 2016 ;

2°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte afférent à cette opération.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,



**Frédérique MACAREZ**  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20220622-57610-DE-1-1

**Acte certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 28 juin 2022

Publication : 28 juin 2022

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation